

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 15 / Quorum : 8 / Nombre de présents : 10 / Votes par procuration : 3

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de la séance du jeudi 25 mai 2023 :

Numéro	Objet de la délibération et résumé du contenu	Résultat du vote
D2023/028	<p>Conseil Municipal : fixation du nombre d'adjoints au maire et élection de deux adjoints afin de pourvoir les postes vacants</p> <p><i>Le conseil a décidé de rétablir le poste de 3^{ème} adjoint, supprimé après la démission de Mme LABROT ; le poste 2^{ème} adjoint est également vacant depuis la démission de M. PIALAT.</i></p> <p><i>Le conseil a ensuite procédé à l'élection de 2 adjoints afin de pourvoir les 2 postes vacants :</i></p> <p><i>Par 10 voix sur 13 exprimées, M. Bruno TASSAN-DIN et Mme Josiane VIANNET sont élus respectivement 2^{ème} et 3^{ème} adjoints et immédiatement installés. Leurs délégations seront fixées ultérieurement par arrêté et prendront effet au 1^{er} juin.</i></p>	
D2023/029	<p>Schéma Directeur d'Assainissement et Réalisation de SIG Réseaux : Attribution du marché</p> <p><i>Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 22 mai 2023, le conseil approuve l'attribution du marché au bureau d'études NALDEO d'Aubenas, pour un montant de 92 089 € HT. Le projet comprend : diagnostic et schéma directeur du réseau d'assainissement, réalisation de SIG (cartographies) des réseaux d'eau et d'assainissement, réalisation d'un schéma du réseau DECI.</i></p>	Approuvée
D2023/030	<p>Voirie : travaux d'entretien hors communauté de communes</p> <p><i>Le conseil valide le projet de rénovations de voiries, non comprises dans le programme 2023 de la communauté de commune, pour un montant total de 48 729 € HT. Cette enveloppe comprend la réfection d'espaces dans l'enceinte du parc du château de Blou, et la reprise de la chaussée du chemin des Carrières (en complément de la partie réalisée par la Communauté de Communes).</i></p>	Approuvée
D2023/031	<p>EPTB : Convention pour l'autosurveillance du site de baignade du Pont du Diable pour 2023-2026</p> <p><i>Le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention avec l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche pour les actions d'auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade au Pont du Diable, pour les saisons 2023 à 2026. Ces analyses sont complémentaires de celles effectuées par l'Agence Régionale de Santé. Leur coût global est d'environ 1 510 € pour l'année 2023.</i></p>	Approuvée
D2023/032	<p>Ardèche Drôme Numérique : Convention pour le passage d'un câble fibre optique sur un immeuble communal</p> <p><i>Le conseil autorise la signature d'une convention avec le syndicat mixte ADN pour le passage d'un câble du futur réseau de fibre optique en façade de l'immeuble communal situé 10 place du Champ de Mars (passage couvert).</i></p>	Approuvée
D2023/033	<p>Attribution de subventions à des associations</p> <p><i>Afin de contribuer au financement des animations et activités importantes que sont le Trail de la Chaussée des Géants le 3 juin, et l'exposition « Blou'Art » en septembre, le conseil décide le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association « Trail de la Chaussée des Géants », et d'une subvention de 1 000 € à l'association « Le Sacarabée ».</i></p> <p><i>Une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € est également attribuée à l'Union Sportive Porte des Hautes Cévennes (USPHC) afin de participer à l'organisation du tournoi Jacques Calvat le 17 juin 2023 à Thueyts.</i></p>	Approuvée

Informations diverses :

- Nouvelle micro-crèche : Difficultés pour l'achat du terrain. Le projet sera sans doute réalisé sur un autre site (probablement vers le stade).
- Comité Santé : validation par l'Agence Régionale de Santé de la constitution d'une « équipe de soins primaires ». L'obtention de ce label constitue une étape clé qui ouvre la possibilité d'accueillir de nouveaux professionnels et d'envisager la construction d'un bâtiment d'exercice commun.